

Briollay, le 29 septembre 2023

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L.2121.10 Du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira
à la salle des Tilleuls le :

le jeudi 05 octobre 2023 à 19H30 précises.

Cette séance publique sera retransmise sur <https://fr-fr.facebook.com/briollay>

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance
et vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

PROJET D'AMENAGEMENT INCLUANT UNE RESIDENCE POUR SENIORS EN CŒUR DE BOURG : PRESENTATION

ORDRE DU JOUR :

COMMANDE PUBLIQUE

1. Relocalisation des ateliers techniques : lancement du marché de maîtrise d'œuvre

DOMAINE ET PATRIMOINE

2. Zone d'Aménagement Concertée des Varennes : clôture

FINANCES LOCALES

3. Révision de l'attribution de compensation de la commune relative aux charges de fonctionnement de la compétence voirie eaux pluviales
4. Convention de gestion déléguée voirie avec Angers Loire Métropole : solde
5. Décision modificative n°1 au BP 2023
6. Admissions en non-valeur
7. Aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires : versement au FACECO pour le soutien aux populations du Maroc et de la Lybie

Autres domaines de compétence

8. Référent déontologue
9. Déchets : rapport annuel 2022 présenté par Angers Loire Métropole
10. Angers Loire Métropole : rapport activité 2022
11. Questions diverses

Le Maire,
Arnaud HIE

